



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 4 juillet 2024

N° 11 – D. 04.07.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

3.1. Bornes de l'année universitaire 2024-2025

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, DANJEAN Vincent, MANDIL Guillaume, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, VAN DER HEIJDE Caroline, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, TASSIGNY Axel, BOLZE Catherine, FRAISSE Marjorie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : GAUSSIER Éric (donne procuration à PODEVIN Florence), GERRY-VERNIERES Stéphane (donne procuration à BARRIERE Florian), ADAM Véronique (donne procuration à THIBAUT Pierre), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à FIBRANE Ahmed), BERTHAUD Pierre (donne procuration à MANDIL Guillaume), MONDET Julie (donne procuration à DELABALLE Anne), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), DOULAT Léonce (donne procuration à TASSIGNY Axel), DUJEU Ambre (donne procuration à KETFI Bilal), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DE HEIJDE Caroline), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), MOUTON Sophie (donne procuration à QUINTON Jean-Charles).

Membre excusé : LABRIET Pierre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'avis du CSAE du 11 avril 2024,

Considérant les bornes de l'année universitaire fixées au 31 août 2024 pour son début et au 30 septembre 2025 pour son terme ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les bornes de l'année universitaire 2024-2025 (fixées au 31 août 2024 pour son début et au 30 septembre 2025 pour son terme).

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 42 |
| Membres présents | 29 |
| Membres représentés | 12 |
| Nombre de votants | 41 |
| Voix favorables | 41 |
| Voix défavorable | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les bornes de l'année universitaire 2024-2025 (fixées au 31 août 2024 pour son début et au 30 septembre 2025 pour son terme).

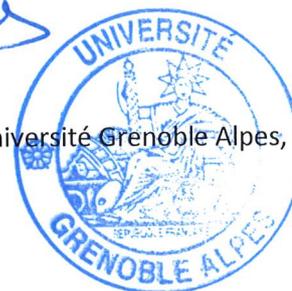
Publié le : 17/07/2024

Transmis au Rectorat le : 17/07/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 4 juillet 2024



Le Président de l'Université Grenoble Alpes,
Yassine LAKHNECH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.